



PROCEDURE POUR DEVENIR ACTIONNAIRE

- 1) Toute personne intéressée pour devenir actionnaire du Golf Country Club de Cannes Mougins se verra remettre un dossier de candidature sur simple demande écrite ou orale.
- 2) Pour la constitution du dossier il faut :
 - le dossier de candidature complet avec CV et photo
 - les lettres de 2 parrains, actionnaires du club
- 3) A réception du dossier complet, la Commission Actionnariat recevra le candidat pour un entretien d'introduction (présentation du candidat mais aussi présentation du Club).
- 4) La demande sera ensuite présentée et examinée au conseil d'administration qui statuera.
- 5) Si la candidature reçoit un avis favorable et dans la limite des places disponibles, le candidat sera inscrit sur la liste d'attente.
- 6) A ce jour, le droit d'entrée est fixé à 7.000 euros.
- 7) Dès la signature du contrat et du paiement du droit d'entrée et de l'abonnement annuel s'élevant à 4.450 euros pour l'année 2019 pour une action A+B, 5.562.5 euros pour une action A, le candidat sera accepté au Club.
- 8) Lorsque l'action est disponible, le Club établit le contact entre l'acheteur et le vendeur.